



Nouveau : la carte nationale d'identité électronique

ACTUALITÉ

ETAT CIVIL

Lundi 13 septembre 2021

Nouveau : la carte nationale d'identité électronique

Tous unis sous le même format ! L'ensemble des États membres de l'Union européenne se sont engagés à mettre en circulation un nouveau format au plus tard le 2 août 2021. Une harmonisation pour faciliter le passage aux frontières et renforcer notre identité commune européenne. Un nouveau format plus sécurisé et pratique.



Plus sécurisée et plus pratique

La carte d'identité française se modernise et change de look. Officialisée par le décret du 13 mars 2021, la délivrance de la CNIE est désormais opérationnelle à Vélizy-Villacoublay depuis le mois de mai. Son usage est identique au précédent modèle : elle permet à son titulaire de justifier de son identité, ou peut servir de titre de voyage dans l'Union européenne. Sa modernisation a pour objectif de renforcer la sécurité des citoyens français en intégrant notamment de façon électronique les empreintes digitales des usagers. Un moyen efficace pour lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité. Ce qui change :

- un nouveau format de la taille d'une carte bancaire
- des matériaux solides pour un usage de 10 ans sans atteinte de lisibilité
- la possibilité de renseigner deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents
- un titre inclusif avec des éléments en relief pour les personnes mal voyantes
- un composant électronique contenant des données biométriques dont l'image numérique de la photographie et des empreintes digitales de deux doigts

Comment faire la demande ?

La demande s'effectue en mairie, uniquement sur rendez-vous. Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez compléter une demande en ligne sur le site **www.ants.gouv.fr**. Toutes les nouvelles demandes aboutissent désormais sur la délivrance d'une carte au nouveau format.

Renouvellement

La carte national d'identité est refaire au bout de 15 ans.